



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**  
Section locale **FO DGFIP62**  
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

\*\*\*\*\*

☎ : 06.04.40.51.41

@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

## CTL du 28 janvier 2020 DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Ce Comité Technique Local se tient dans un contexte particulièrement difficile et conflictuel. Depuis de longues semaines, dans tous les départements et notamment le Pas-de-Calais, des grèves et des mobilisations sont menées par les agents des Finances Publiques.

Opposés à la loi dite de « transformation de la Fonction Publique », les personnels de la DGFIP se sont mobilisés à l'appel de leurs organisations syndicales nationales pour dire non au démantèlement de la DGFIP, et défendre leur outil de travail...

**F.O.-DGFIP** dénonce à nouveau aujourd'hui la désinformation de ce gouvernement qui présente la transformation de la Fonction Publique comme « devant promouvoir le dialogue social et respecter les garanties des agents... » alors qu'en réalité ce dispositif remet en cause le Statut Général des Fonctionnaires, casse les garanties collectives et précarise la Fonction Publique.

En effet, il prévoit, entre autres, de supprimer les CHS-CT et les CAP, d'ouvrir la porte à la mobilité forcée des fonctionnaires et à des détachements d'office, y compris dans le secteur privé, ainsi qu'à des plans de départ et des ruptures conventionnelles collectives !

**F.O.-DGFIP** revendique le retrait pur et simple de cette loi, outil de démantèlement de la Fonction Publique, porteuse d'atteinte aux valeurs républicaines d'égalité d'accès au service public.

Et ce ne sont pas vos annonces relatives au projet de « Nouveau Réseau de Proximité » dans le département qui rassureront les collègues sur leur devenir !

La jonction de ces 2 réformes laisse présager de sombres jours pour les agents de la DGFIP ! Une question par exemple : pouvez-vous nous affirmer que la mise en place de Comités Sociaux d'Administration par catégories (A, B et C), et non plus par corps, dans la fonction publique d'État, couplée aux suppressions d'emploi à la DGFIP, ne provoquera pas de mobilité forcée pour nos agents ?

Après avoir diffusé les cartes du dynamitage du réseau, vous nous présentez le calendrier prévisionnel qui illustre la violence du coup porté à notre Administration.

Pour **F.O.-DGFIP**, augmenter la présence des services publics dans les territoires, ce n'est pas remplacer les services de la DGFIP par un agent polyvalent d'accueil (bien

---

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1<sup>ère</sup> Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

que préalablement formé par ceux dont les postes sont supprimés) dans un Espace « France Services », avec une station informatique connectée.

Pour **F.O.-DGFIP**, nos concitoyens sont en droit d'attendre autre chose que des permanences aléatoires, ou des services en ligne, faisant d'eux des administrés de seconde zone.

**F.O.-DGFIP** exige donc le retrait du plan mortifère de géographie revisitée du Ministre Darmanin, et l'arrêt des suppressions d'emplois.

Nous vous rappelons que le fondement premier de cette réforme est censé être l'aménagement du territoire.

Pour preuve, il est demandé à la DGFIP de déplacer quelques directions nationales en provinces et notamment vers des villes de moyenne importance et défavorisées en termes d'emplois.

Or dans le projet que vous nous proposez, vous faites tout l'inverse. Parmi les treize SGC, sept sont installés dans les huit plus grandes villes du département. Pire, votre politique est uniquement guidée par des choix budgétaires en décidant de combler les réserves foncières, ramenant ainsi le réseau DGFIP à celui de l'ex DGI.

Serait-ce un choix délibéré ?

De manière évidente, les agents des Finances Publiques sont sacrifiés sur l'autel des économies budgétaires, avec toutes les conséquences que cela pourra avoir sur leur vie professionnelle et familiale.

Rien n'est fait de manière cohérente et c'est une réforme sans ambition qui se profile avec une logique budgétaire omniprésente mais l'économie d'aujourd'hui n'a aucun sens si le coût d'exercice des missions s'en trouve augmenté.

**F.O.-DGFIP** continuera de défendre notre réseau et nos missions et continuera de représenter et défendre les agents de la DGFIP !

Car, pour nous, il est clair que ce plan de restructuration est en réalité un plan de démantèlement qui s'inscrit dans un projet sans précédent de contraction de notre réseau actuel de proximité et de qualité.

Nous avons entendu votre communication ; il s'agit d'un document martyr, non figé qui ouvre la voie à la discussion. Aussi la délégation **F.O.-DGFIP** souhaite que le point de l'ordre du jour reste « pour information ». Nous ne souhaitons en effet pas qu'un vote, soit il unanimement contre, entérine le calendrier et le fige.

Ça serait irresponsable, improductif et inutile. Vous connaissez notre attachement à la DGFIP, à ses missions et au dialogue social.

Nous sommes statutairement réformistes au sens où la réforme est le progrès social.

Mais en l'absence de tout progrès, nous assumons notre rôle premier qui est de toujours défendre les agents qui nous ont mandatés et leurs missions.

Les élus **F.O.-DGFIP** :

**Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Justine KORKUT, Michaël MILLOT  
Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT, Nicolas WANIN**

Expertes :

**Sabrina CASTILLE, Christine COLLIER-LEFRANC**